

# SAGEP : le Service des Fabriques d'église vous informe

---

Pascal Vandevyver



## ► SOIRÉES D'INFORMATION DES FABRIQUES D'ÉGLISE

A la suite du vote du décret wallon réformant la tutelle sur les établissements culturels le 12 mars 2014, sa mise en application est prévue à dater du 1er janvier 2015.

Pour vous informer correctement des nouvelles règles à respecter, nous avons annoncé l'organisation de plusieurs réunions d'information.

Les dates de ces soirées sont les suivantes :

- à Mons à l'UCL-Mons, auditoire A1, le mardi 2 décembre 2014 à 19h30.
- À Tournai au Séminaire, le lundi 8 décembre 2014 à 19h30.
- à Montignies-sur-Sambre, chez les petites sœurs des pauvres, le jeudi 11 décembre 2014 à 19h30.

Dès à présent, veuillez réserver ces dates dans vos agendas. Venez nombreux car les changements sont importants. Ces soirées s'adressent à tous les fabriciens et aux services des fabriques d'église des communes.

Vous trouverez le programme détaillé de ces soirées dans « Église de Tournai » du mois de décembre 2014.

## ► MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES 2014

Lors de la réunion du mois d'octobre, le conseil de fabrique d'église devait examiner les chiffres du budget de l'exercice en cours et évaluer si l'introduction d'une modification budgétaire était nécessaire pour d'éventuels dépassements de crédit au total du chapitre I ou du chapitre II ou pour des postes sans crédit prévus au budget. En ce début du mois de novembre, c'est le dernier délai pour introduire une modification budgétaire pour 2014.

Rappel, si les dépenses d'éclairage ou de combustibles de chauffage entraînent un dépassement du budget du chapitre 1, la fabrique doit impérativement introduire une modification budgétaire.